



Ouverture d' un mur entre 2 appartements

Par **CHARLESPL**, le **20/03/2010** à **15:58**

Bonjour,

Déjà propriétaire d' un appartement 2 pièces, je finalise l' acquisition du studio mitoyen a celui-ci et projette des travaux d'ouverture entre ces 2 appartements pour agrandir ma résidence principale.

J' ai fait expertisé par un cabinet d' études agréé (SOCOTEC) le mur séparant les 2 lots et celui-ci n' est pas porteur.

Sachant que ce mur n' est pas définit comme une partie commune dans le règlement de copropriété et que je ne souhaite pas faire modifier ce règlement en demandant que mes 2 lots (A et B) devienne un lot dit « C » (engendrant une réécriture du règlement de copropriété), pouvez vous me confirmer que je n' ai pas a demander l' accord de la copropriété pour effectuer ces travaux d' ouverture ?

Je suis preneur de toute informations (articles, jurisprudence , lien internet, ect ...) relatif a ce sujet

Merci de votre retour

Bien Cordialement

Charles P